

[Accueil](#) > ... > [Vos Droits](#) > [Victimes de La Criminalité](#) > [Droits Des Victimes Par Pays](#) > 5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance

5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance

J'ai été victime d'une infraction pénale - à qui puis-je m'adresser pour obtenir aide et assistance ?

Site internet de la police: <https://pulizija.gov.mt/en/>

Agence nationale d'assistance sociale aux enfants et aux familles démunis, Appoġġ

Site internet: [Ministère de la justice - pour l'assistance en matière d'indemnisation pour des préjudices liés à la criminalité](#)

Contacts:

Adresse électronique: info.justicedepartment@gov.mt

Numéro de téléphone: +356 25674330

Adresse: 21, Triq I-Arcisqof, La Valette VLT1443

Site web de l'Agence maltaise pour l'aide judiciaire: <https://mjcl.gov.mt/en/LegalAidMalta/Pages/home.aspx>

Permanence téléphonique d'aide aux victimes

Ligne d'assistance 179

L'aide aux victimes est-elle gratuite?

Oui, l'aide aux victimes est gratuite.

Quels types d'aide puis-je obtenir auprès de services ou d'autorités de l'État?

Vous avez droit à des services de soutien consistant en:

1. informations, conseils et soutien en rapport avec les droits des victimes, y compris un accès aux systèmes de compensation des préjudices liés à la criminalité et informations sur votre rôle dans les procédures pénales, y compris une préparation à participer aux procédures pénales;
2. information sur/orientation directe vers tout service de soutien disponible;
3. soutien moral et, le cas échéant, psychologique;
4. conseils sur des questions financières et pratiques;
5. conseils relatifs au risque et à la prévention de la victimisation secondaire ou répétée, des intimidations et des représailles.

Quels types d'aide puis-je obtenir auprès d'organisations non gouvernementales?

Victim Support Malta peut vous apporter un soutien moral pour surmonter le traumatisme causé par l'infraction, des informations juridiques sur les procédures pénales relatives aux victimes de la criminalité et une aide pratique telle qu'une assistance en matière de communication avec la police.

<https://victimsupport.org.mt/>

■ Dernière mise à jour: 15/04/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.